DLP-6-8-79157011

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE : 24.06.51

- Bulletin technique n° 147 (17ème envoi de 1979) - 2 août 1979

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes, des poires et des coings :

Le deuxième vol des papillons est commencé depuis une semaine et des pontes relativement nombreuses ont été déposées.

Appliquer un traitement général au cours des prochains jours et au plus tard le 6 août.

Dans les quelques vergers où l'on redoute la tordeuse de la pelure (Capua), préférer une spécialité à base d'azinphos.

- Maladies de conservation des pommes et des poires :

Nous rappelons que, pour les fruits de conservation difficile, deux à trois traitements (selon la fréquence et l'importance des pluies) sont conseillés, le premier 30 à 40 jours avant la récolte, le dernier une huitaine de jours avant celle-ci.

Employer l'un des fongicides suivants :

- bénomyl (Benlate) à 30 g de matière active à l'hl d'eau
- carbendazime (Bavistine) à 30 g de m.a. à l'hl d'eau
- méthylthiophanate (Pelt 44) à 70 g de m.a. à l'hl d'eau.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher :

L'activité de l'insecte se poursuit toujours.

a) Protection des pousses : prévoir une nouvelle application dans les pépinières et sur les arbres en formation à partir du 8 août.

b) Protection des pêches : traiter du 8 au 10 août inclus.

1.- Les variétés à récolter à partir du 17 août avec un produit à base de mévinphos à raison de 50 g de m.a./hl ou de dichlorvos à 125 g de m.a./hl.

2.- Toutes les variétés murissant après le 25 août avec l'un des produits homologués ou autorisés à la vente contre la tordeuse orientale, autres que le mévinphos et le dichlorvos (voir liste dans le bulletin n° 145 du 11 juillet 1979).

- Cochenille du mûrier sur pêcher :

Il est trop tôt pour intervenir contre la deuxième génération. L'éclosion des oeufs n'est pas encore commencée.

P. 1192

NOYER

- Carpocapse :

Effectuer à partir du 6 août un traitement contre les chenilles de deuxième génération.

V I G N E

- Mildiou :

Les conditions climatiques demeurent pour l'ensemble des vignobles toujours défavorables à la maladie. Néanmoins, celle-ci conserve une certaine activité, localement, dans les zones ayant reçu des pluies relativement importantes les 11, 12, 13, 18, 19 et 30 juillet (Gers et nord-ouest du Tarn-et-Garonne).

Dans ces zones et uniquement dans les parcelles contaminées (présence de taches), une nouvelle intervention pourrait être mise en place afin de protéger le feuillage des extrémités.

Utiliser de préférence un produit cuprique à longue persistance d'action.

Dans les autres vignobles, attendre un prochain avis.

- Black-rot :

Des attaques parfois assez importantes sur grappes sont signalées dans le Gers (secteurs d'Aignan, de Plaisance, de Nogaro en particulier).

Dans les parcelles atteintes, renouveler la protection en visant spécialement les grappes.

Utiliser l'un des produits suivants :

- captafol à 180 g de m.a./hl (Difosan, Orthodifolatan)
- dichlofluanide à 250 g de m.a./hl (Euparene)
- folpel à 175 g de m.a./hl (nombreuses spécialités)
- mancozèbe à 280 g de m.a./hl (Dithane L.F. et M. 45, Sandozèbe)
- propinèbe à 280 g de m.a./hl (Antracol)
- cuivre à 500 g de cuivre métal à l'hl.

- Oïdium :

Poursuivre la surveillance des grappes, la maladie demeurant encore très active en toutes régions.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-
C.P.P.A.P. - N° 532. A.D.